

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 31

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 29 juin 2023

Etaient présents : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaele SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, M. Guillaume MERLET, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CARON a donné pouvoir à M.LACHAS

Mme BENICHOU a donné pouvoir à Mme FOURSANE

Mme CALABRE a donné procuration à Mme EUSEBE

M.MIGALE a donné pouvoir à Mme DISANT

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

Mme LARDET-ROMBEAUX a rejoint la séance à 20h30, pendant les discussions sur les décisions prises par le Maire

Mmes EUSEBE, SOULIER-SOTGIU, FAUQUEUR et Mrs GABIRON, DAOUDI, MERLET, ROUZIOU ont quitté la séance après la fin des délibérations

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20230705-3-4-07-2023-DE

Date de télétransmission : 10/07/2023

Date de réception préfecture : 10/07/2023

Conseillers municipaux absents et non représentés

Mme FIDI n'a pas donné de procuration

M.BOUJDAG n'a pas donné de procuration

Monsieur Bruno LE CUNFF est désigné secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 3.4/07/2023

NOMENCLATURE ACTES :

3.2 Aliénations

OBJET : CESSIION D'UNE PARTIE DE LA PROPRIETE COMMUNALE SISE 27 RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE DANS LA DESCENTE SUR LE VILLAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Sur proposition de Monsieur Raphaël LANTERI, Adjoint au Maire chargé de
l'aménagement et des équipements publics,**

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à l'utilisation du domaine privé des personnes publiques,

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens de la commune,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12/05/2004, modifié et révisé (révision simplifiée) le 21/06/2006, modifié le 26/09/2007 et le 11/02/2015, révisé le 28/06/2017, modifié le 26/09/2018,

VU l'estimation du service des Domaines en date du 12/06/2023,

CONSIDERANT que la ville de Vauréal est propriétaire d'une parcelle située au 27 rue de l'Ancienne Mairie, cadastrée AB 147 d'une superficie de 11 033 m² et comprenant :

- une maison meulière d'habitation en ruine d'environ 120 m² élevée sur cave ; au rez-de-chaussée 1 entrée, 1 séjour, 1 chambre et 1 cuisine ; au 1^{er} étage 1 chambre et 1 wc ; au 2^{ème} étage 2 petites chambres
- une petite dépendance (maison) d'environ 40 m² également en ruine avec logement à l'étage (1 pièce) et garage en rez-de-chaussée

CONSIDERANT que, sur les 11 033 m² de superficie, environ 1 000 m² sont en zone constructible (zone UB du Plan Local d'Urbanisme), le reste est en zone inconstructible (en Espaces Boisés Classés au Plan Local d'urbanisme). La propriété se trouve en secteur Architecte des Bâtiments de France et fait partie du domaine privé communal,

CONSIDERANT que la ville a mis en concurrence plusieurs opérateurs pour un programme de construction de logements sociaux,

CONSIDERANT que l'offre du promoteur B&G PROMOTEUR CONSTRUCTEUR concernant également 2 autres terrains : ceux des anciennes crèches des Sablons et des Moissons, répond aux attentes de la commune tant sur le nombre de logements que sur la qualité architecturale,

CONSIDERANT que le projet prévisionnel de B&G PROMOTEUR CONSTRUCTEUR prévoit la démolition des bâtis existants pour l'édification de 5 logements collectifs ou individuels sociaux sur RDC + 1 étage + combles, en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) à un bailleur social,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DECIDE A L'UNANIMITE

(5 abstentions : Mmes Disant, José et Mrs Boultame, Le Cunff, Migale)

ARTICLE 1 : DE VALIDER LA CESSION d'une partie de la propriété communale sise 27 rue de l'Ancienne Mairie à B&G PROMOTEUR CONSTRUCTEUR ou à toute personne physique ou morale pouvant se substituer pour un prix de vente de 213.300 euros net vendeur.

ARTICLE 2 : DE FAIRE SUPPORTER LES FRAIS afférents à cette cession (frais de géomètre, frais notariés) à l'acquéreur B&G PROMOTEUR CONSTRUCTEUR ou à toute personne physique ou morale pouvant se substituer.

ARTICLE 3 : D'ACTER QUE la recette de la vente versée lors de la signature de l'acte authentique sera inscrite au budget du service Urbanisme.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant légal à signer le compromis de vente et l'acte authentique de cette cession, ainsi que tous les actes administratifs, juridiques, financiers afférents à ce dossier.

ARTICLE 5 : Madame le Maire de la commune de Vauréal est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Vauréal.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal
Sylvie COUCHOT**

Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

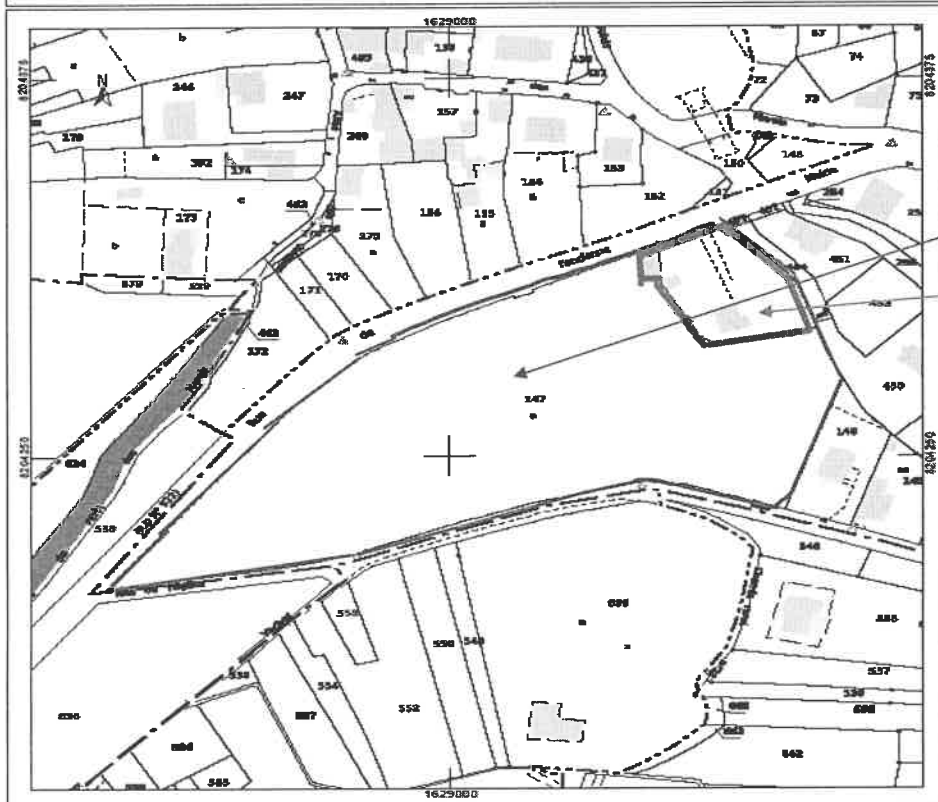
Date de mise en ligne : 10 JUL. 2023

.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

Departement : VAL D'OISE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SERVICE DÉPARTEMENTAL DES BIENS FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 95093 95093 CERREY PONT OISE CEDEX tel. 01.30.75.72.00 - fax 01.30.75.72.01 wlc.val-d'oise@dgfp.finances.gouv.fr
Commune : VALVREUIL		
Section : AB Feuille : 000 AB 01	EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/4250		
Date d'édition : 31/05/2023 (Musée National de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF930049 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



Parcelle AB 147 de 11 033 m² (en rouge)

Partie de la parcelle AB 147 d'environ 1 000 m² (en bleu) à céder à B&G PROMOTEUR CONSTRUCTEUR ou toute société pouvant se substituer

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20230705-3-4-07-2023-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

11/05/2023 16:14

Visualiseur cartographique - Géoportail

géoportail

propriété du domaine Valois



Parcelle AB 147 de 11 033 m² (en rouge)

Partie de la parcelle AB 147 d'environ 1 000 m² à céder à B&G PROMOTEUR CONSTRUCTEUR ou toute société pouvant se substituer (en bleu)

© IGN 2023 - <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Longitude : 2° 01' 45" E
Latitude : 49° 07' 34" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20230705-3-4-07-2023-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023